

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ulric, tenue le 7 mai 2018 à 19 h 30 au 130, avenue Ulric-Tessier à Saint-Ulric.

Sont présents les conseillers(ères) : Annie Bernier, Nancy Paquet, Gaétan Bergeron, Steve Bernier, Jean-François Caron, Michel Caron et formant quorum sous la présidence de Monsieur Pierre Lagacé, maire.

Madame Louise Coll, directrice générale fait fonction de secrétaire.

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-87

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 9 avril 2018
4. Adoption du procès-verbal du 17 avril 2018
5. Adoption des comptes du 1^{er} au 30 avril 2018
6. Démission de M. Dany Dubé
7. Ouverture des soumissions « Réhabilitation de la conduite rte centrale »
8. Adoption de la version actualisée de la politique municipale des aînés et du plan d'action MADA 2018-2022
9. Adoption du comité de suivi du plan d'action MADA 2018-2022
10. Dépôt d'une demande d'aide financière PIQM MADA – projet sentier de marche
11. Renouvellement de l'entente entre la MRC de la Matanie, le TNO Rivière-Bonjour et les municipalités locales relative au partage et à la fourniture de services d'ingénierie, d'expertise technique et d'accompagnement de projet (service de génie civil) par la Municipalité régionale de comté de la Matanie
12. Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale 2018
13. Demande du Comité local de développement de la Rivière-Blanche-Affichage
14. Nomination du maire de la municipalité à titre de représentant de la municipalité lors des assemblées des membres de la corporation d'aménagement des TPI de la MRC de la Matanie
15. Réclamation pour frais encourus M. Jocelyn Beaulieu
16. Autorisation d'achat
 - a) calcium liquide
 - b) système de bossoirs Bantamlift et raccords d'ancrage
 - c) pièces pour chasse-neige
17. Questions diverses :
18. Période de questions réservée au public;
19. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que l'ordre du jour soit
adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 AVRIL 2018

2018-88

Il est proposé par Monsieur Michel Caron
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver et d'adopter le
procès-verbal du 9 avril 2018 .

ADOPTÉE

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 AVRIL 2018

2018-89

Il est proposé par Madame Annie Bernier
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver et d'adopter le
procès-verbal du 17 avril 2018 .

ADOPTÉE

5- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 1^{er} au 30 AVRIL 2018

2018-90

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que le paiement des comptes du 1^{er} au 30 avril 2018 soit autorisé pour un montant total de 91 650.61\$.

ADOPTÉE

6- DÉMISSION DE M. DANY DUBÉ

2018- 91

Considérant la lettre de démission de M. Dany Dubé déposée le 9 avril :
Considérant que Monsieur Dubé est revenu sur sa décision avec de nouvelles demandes sur ses conditions de travail le 17 avril;
Considérant que les demandes de M. Dubé avaient une grande importance financière sur le budget de la municipalité;
Considérant que le conseil a bien voulu se rencontrer le 18 avril pour revoir son offre avant d'accepter sa démission;
Considérant que le conseil a fait une contre-offre des plus raisonnables et que Monsieur Dubé a refusé;
Considérant que Monsieur Dubé a maintenu sa décision du 9 avril dernier;
Pour ces motifs

Il est proposé par Madame Nancy Paquet
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que le conseil municipal accepte la démission de M. Dany Dubé en date du 20 avril 2018.

ADOPTÉE

7- OUVERTURE DES SOUMISSIONS « RÉHABILITATION DE LA CONDUITE ROUTE CENTRALE »

La directrice générale procède au dépôt de l'ouverture des soumissions concernant la réhabilitation de la conduite route Centrale.

8- ADOPTION DE LA VERSION ACTUALISÉE DE LA POLITIQUE MUNICIPALE DES AÎNÉS ET DU PLAN D'ACTION MADA 2018-2022

2018-92

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de la politique municipale des aînés et du plan d'action 2018-2022 déposé par le chargé de projet M. Olivier Garot;

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'adopter la version actualisée de la politique municipale des aînés et du plan d'action MADA 2018-2022.

ADOPTÉE

9- ADOPTION DU COMITÉ DE SUIVI DU PLAN D'ACTION MADA 2018-2022

2018- 93

Il est proposé par Madame Annie Bernier
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) de nommer les membres du comité de suivi du plan d'action MADA 2018-2022 :

Mesdames Madeleine Desrosiers, Monique Bourque, Chantal Poirier, Julie Berubé et Annie Bernier, représentante du conseil municipal,
Messieurs Yann Guillon et Richard Lamarre.

ADOPTÉE

10- DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PIQM MADA -SENTIER DE MARCHÉ

2018-94

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du projet d'un sentier de marche au parc intergénérationnel;

Considérant que les membres sont satisfaits;

Considérant l'adoption du plan d'action MADA 2018-2022;

Pour ces motifs

Il est proposé par Monsieur Michel Caron

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que le conseil municipal

Autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'infrastructure Québec Municipalité MADA pour son projet de sentier de marche et que la municipalité « s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

ADOPTÉE

11- RENOUELEMENT DE L'ENTENTE ENTRE LA MRC DE LA MATANIE, LE TNO RIVIÈRE-BONJOUR ET LES MUNICIPALITÉS LOCALES RELATIVE AU PARTAGE ET À LA FOURNITURE DE SERVICES D'INGÉNIEURIE, D'EXPERTISE TECHNIQUE ET D'ACCOMPAGNEMENT DE PROJET (SERVICE DE GÉNIE CIVIL) PAR LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE

2018-95

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec*, la MRC et les municipalités locales peuvent conclure une entente pour partager les services de génie civil et la MRC peut leur fournir ces services;

CONSIDÉRANT la volonté de procéder à la signature d'une nouvelle entente relative au partage et à la fourniture de services d'ingénierie, d'expertise technique et d'accompagnement de projet (service de génie civil) par la municipalité régionale de comté de La Matanie;

CONSIDÉRANT les échanges entre les parties pour convenir de nouvelles modalités pour la conclusion d'une entente d'une durée de trois ans 2018, 2019 et 2020, renouvelable pour la même période;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités clientes s'engagent à utiliser des services d'accompagnement (planification) pour 10 heures pour les municipalités de moins de 500 habitants et de 15 heures pour les autres municipalités, et que si une municipalité utilise les heures susmentionnées, elles sont facturées en tenant compte des taux horaires soit technicien ou ingénieur, selon le cas, et que les heures non-utilisées seront facturées au taux horaire de l'ingénieur civil;

CONSIDÉRANT QUE pour surveiller l'application de l'entente, un comité intermunicipal sera formé d'un représentant et d'un substitut de chaque partie et nommé parmi les membres de son conseil et que les directeurs généraux des municipalités clientes et de la MRC de La Matanie pourront participer à titre de personnes ressources sans droit de vote;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs horaires des membres de l'équipe du service de génie civil, incluant les salaires, les avantages sociaux et frais de fonctionnement, sont fixés annuellement par résolution de la MRC de La Matanie, lors de l'approbation des prévisions budgétaires de l'année où lesdits tarifs seront appliqués, suivant les recommandations du comité intermunicipal;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs horaires suivants s'appliqueront pour la première année de l'entente (2018) : 95 \$ pour l'ingénieur civil, 67,50 \$ pour les techniciens en génie civil et les tarifs sont réduits de moitié pour un salarié étudiant;

CONSIDÉRANT QUE les heures sont estimées à 3 200 heures par année, se répartissant de la manière suivante : 800 heures pour l'ingénieur civil et 1 200 heures par technicien en génie civil, soit 2 400 heures;

CONSIDÉRANT QUE, malgré le principe d'utilisateur-payeur, l'entente doit prévoir une clause pour établir les modalités de partage de l'actif et du passif découlant de son application, soit la proposition de partage selon les modalités suivantes :

● *résultat négatif* : si un passif demeure à la fin de l'entente, les municipalités participantes se partagent le solde négatif au prorata de leur pointage respectif. Le pointage de chaque municipalité s'obtient en soustrayant, de la somme divisée par deux des quotients obtenus par la division de sa richesse foncière uniformisée (RFU) par la somme de la RFU de toutes les municipalités participantes et par la division de sa population par la population de toutes les municipalités participantes, le quotient obtenu en divisant le nombre d'heures facturées par la MRC de La Matanie à la municipalité par le nombre d'heures facturées à toutes les municipalités participantes – tous les résultats négatifs sont ramenés à 0 et, s'il y a lieu, les résultats sont arrondis à la cinquième décimale;

● *résultat positif* : si un excédent demeure à la fin de l'entente, les municipalités participantes se le partagent au prorata de leur pointage respectif. Dans ce cas, le pointage de chaque municipalité s'obtient en additionnant, à la somme divisée par deux des quotients obtenus par la division de sa richesse foncière uniformisée (RFU) par la somme de la RFU de toutes les municipalités participantes et par la division de sa population par la population de toutes les municipalités participantes, le quotient obtenu en divisant le nombre d'heures;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoira une clause en lien avec le projet de la Fédération québécoise des municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nancy Paquet et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

QUE le conseil de la municipalité de la Municipalité de Saint-Ulric confirme à la municipalité régionale de comté de La Matanie (MRC) son intention d'adhérer à l'entente relative au partage et à la fourniture de services d'ingénierie, d'expertise technique et d'accompagnement de projet (service de génie civil) par la MRC;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Ulric autorise le maire, Monsieur Pierre Lagacé et la directrice générale, Madame Louise Coll à signer l'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

12- PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2018

2018-96

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 7 au 13 mai;

Considérant que le thème « Agir pour donner du sens » vis à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;
Considérant que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;
Considérant que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;
Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;
Par conséquent, je Pierre Lagacé, proclame la semaine du 7 au 13 mai 2018 « Semaine de la santé mentale » dans la municipalité de Saint-Ulric et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce Agir pour donner du sens.
ADOPTÉE

13- DEMANDE DU COMITÉ LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA RIVIERE-BLANCHE-AFFICHAGE

2018-97

Considérant le projet d'affichage à l'entrée est et ouest du périmètre urbain de la municipalité;
Considérant l'aide financière confirmée par Northland Power au montant de 4 548.91\$;
Pour ces motifs
Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron
Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser une aide financière au montant de 1 040\$ au Comité local de Développement de la Rivière-Blanche pour son projet d'affichage à l'entrée est et ouest du périmètre urbain. Que le montant de l'aide financière sera versé lorsque le conseil municipal aura accepté les photos et croquis du projet d'affichage.
ADOPTÉE

14- NOMINATION DU MAIRE DE LA MUNICIPALITÉ À TITRE DE REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ LORS DES ASSEMBLÉES DES MEMBRES DE LA CORPORATION D'AMÉNAGEMENT DES TPI DE LA MRC DE LA MATANIE

2018-98

CONSIDÉRANT QUE la Corporation d'aménagement des TPI de la MRC de Matane, ci-après la Corporation, a reçu le mandat du Conseil de la MRC de La Matanie de coordonner un projet territorial axé sur les milieux forestiers afin de renforcer nos communautés rurales forestières;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation est un organisme à but non lucratif dont la mission consiste à mettre en valeur les territoires forestiers et leurs ressources au profit des communautés;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités forestières ayant des terres publiques dont la gestion a été déléguée à la MRC de La Matanie agissent à titre de membre de la Corporation et doivent désigner une personne pour les représenter lors des assemblées ordinaires et extraordinaires des membres de l'organisme;

CONSIDÉRANT QU'en raison des élections du 5 novembre 2017, les municipalités sont invitées à confirmer leur participation à titre de membre de la Corporation et à nommer de nouveaux représentants;

CONSIDÉRANT QU'aucun frais d'adhésion n'est chargé aux municipalités membres et que les municipalités ne participent pas au financement de la Corporation;

CONSIDÉRANT QUE les réunions de la Corporation impliquant l'ensemble des membres se tiennent avant la tenue des séances du Conseil de la MRC et que, pour des raisons pratiques, il est suggéré que les municipalités nomment leur maire à titre de représentant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeran-François Caron, et résolu à l'unanimité des conseillers(ères);

QUE la municipalité de Saint-Ulric maintienne son adhésion à titre de membre corporatif de la Corporation d'aménagement des TPI et désigne son maire comme représentant lors des assemblées ordinaires et extraordinaires des membres.

ADOPTÉE

15- RÉCLAMATION POUR FRAIS ENCOURUS – M. JOCELYN BEAULIEU

2018-99

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser le versement du paiement demandé par Monsieur Jocelyn Beaulieu au montant de 1 500.00\$ ce qui représente les frais encourus par Monsieur Beaulieu suite à l'adoption de la résolution numéro: 2015-228 et son annulation par la résolution numéro: 2016-79.

ADOPTÉE

16- AUTORISATION D'ACHAT

A) CALCIUM LIQUIDE

2018-100

Il est proposé par Monsieur Jeran-François Caron,

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'achat et l'installation de calcium liquide sur les chemins gravelés de la municipalité par les aménagements Lamontagne Inc. au montant de 5 250\$+taxes.

ADOPTÉE

B) SYSTÈME DE BOSSOIRS BANTAMLIFT ET RACCORDS D'ANCRAGE

2018-101

Il est proposé par Madame Annie Bernier

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'achat d'un système de bossoir Bantamlift au montant de 2 7545\$+taxes de Sécurité Médic Enr.

ADOPTÉE

C) PIÈCES POUR CHASSE-NEIGE (PATINS, BLADES, BOLTS)

2018-102

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'achat des pièces de chasse-neige de la compagnie Équipement SMS au montant de 8 265\$+taxes.

ADOPTÉE

17- QUESTIONS DIVERSES

18- PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Il y a eu une période de questions réservée au public.

19-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2018-103

L'ordre du jour étant épuisé,
il est proposé par Madame Nancy Paquet
et RÉSOLU que la séance soit close à 20h05 min.
ADOPTÉE

Je Pierre Lagacé, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Louise Coll,GMA
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Pierre Lagacé, maire

